



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

Bilan provisoire de la campagne 2023 de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités

(Données provisoires au 15 juin 2023)

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction de la gestion prévisionnelle et des affaires statutaires, indemnitaires et réglementaires
DGRH A1-1 – Falilath Adedokun

Juillet 2023

Les candidatures examinées et les qualifications par corps

Au 15 juin 2023, le CNU a examiné **10 932 candidatures à la qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF)** et délivré **6 971 qualifications à 5 342 personnes** (figure 1). Un candidat peut en effet déposer plusieurs dossiers afin de s'inscrire au titre de plusieurs sections du CNU et/ou au titre des deux corps d'enseignants-chercheurs. Par rapport aux résultats définitifs de 2022, le nombre de dossiers examinés aux fonctions de MCF baisse très légèrement (- 2 %) alors que le nombre de qualifications délivrées est stable.

S'agissant de la **qualification aux fonctions de professeur des universités (PR)**, les effectifs ont considérablement diminué avec la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche (LPR)¹ à partir de 2021. Cette année, le CNU a examiné **489 dossiers** et délivré **294 qualifications à 247 personnes** (soit - 16 % dossiers examinés et - 14 % qualifications par rapport à 2022).

Par ailleurs, parmi les candidats aux fonctions de MCF dont les dossiers ont été examinés, 74 % ont obtenu au moins une qualification, 68 % pour ceux aux fonctions de PR.

① Bilan provisoire de la campagne de qualification 2023

	MCF	PR	MCF + PR	%	Pour mémoire ¹		Total	
					MCF MNHN	PR MNHN		
Hors section ²	993	27	1 020	8,9%	10	1	1 031	8,8%
Dispense refusée ³	118	40	158	1,4%	3	2	163	1,4%
Absence à l'audition ⁴	1		1	0,0%			1	0,0%
Non qualifié	2 849	128	2 977	26,1%	50	1	3 028	25,9%
Qualifications non délivrées (a)	3 961	195	4 156	36,4%	63	4	4 223	36,1%
Qualifications délivrées (b)	6 971	294	7 265	63,6%	211	9	7 485	63,9%
Taux de qualification	63,8%	60,1%	63,6%		77,0%	69,2%	63,9%	
Qualifiés* (en personnes physiques)	5 342	247	5 555		143	8	5 573	
Part de qualifiés	73,9%	68,4%	73,9%		87,2%	80,0%	74,0%	
DOSSIERS EXAMINÉS (a)+(b)	10 932	489	11 421	100,0%	274	13	11 708	100,0%
Candidats dont les dossiers ont été examinés* (personnes physiques)	7 226	361	7 517		164	10	7 535	

Source: MESRI-DGRH A1-1, ANTARES, données au 15/06/2023

¹ Les qualifications au titre du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) sont présentées à titre d'information, car délivrées au cours de la même campagne, par les mêmes instances et souvent aux mêmes personnes ayant candidaté à une qualification PR ou MCF.

² Le dossier de candidature ne relève pas du champ disciplinaire de la section qui l'a examiné.

³ Demande de dispense de diplôme non accordée par la section.

⁴ Absence à l'audition dans le cadre de la procédure dite de « l'appel au groupe », cf. art 24 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

(*) Note de lecture : le total en ligne (5 555) est égal à : 5 342 + 247 - 34 car 34 qualifiés l'ont été dans les deux corps. Mêmes remarques pour les candidats : 70 dossiers ont été examinés dans les deux corps.

Parmi les 5 308 personnes qualifiées uniquement dans le corps de MCF, **25 % sont qualifiées dans plusieurs sections** (20 % ont une double qualification, 4 % en ont trois et 1 % de quatre à cinq qualifications). Pour les qualifiés aux fonctions de PR, 17 % ont obtenu 2 à 3 qualifications (figure 2).

En outre, 34 personnes ont été qualifiées à la fois aux fonctions de MCF et de PR.

② Les qualifiés dans un seul corps selon le nombre de qualifications obtenues

Nombre de qualifications	MCF (Nb de personnes)				PR (Nb de personnes)			
	Femmes	Hommes	Total	% de l'effectif	Femmes	Hommes	Total	% de l'effectif
1 qualification	1 857	2 127	3 984	75,1%	47	129	176	82,6%
2 qualifications	497	580	1 077	20,3%	7	23	30	14,1%
3 qualifications	93	115	208	3,9%	2	5	7	3,3%
4 qualifications	15	17	32	0,6%	-	-	-	
5 qualifications	5	2	7	0,1%	-	-	-	
Ensemble	2 467	2 841	5 308	100,0%	56	157	213	100,0%

Source : MESRI-DGRH A1-1, ANTARES, données au 15/06/2023.

¹ L'article 5 de la Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) supprime l'obligation de qualification des maîtres de conférences titulaires souhaitant candidater aux postes de professeurs des universités.

Évolution des qualifications selon le groupe disciplinaire

Le taux de qualification (nombre de qualifications délivrées / nombre de dossiers examinés) est de **64 %** pour la qualification aux fonctions de MCF et de **60 %** pour celle aux fonctions de PR (respectivement 63 % et 59 % en 2022).

Les taux de qualification varient selon le groupe disciplinaire. Le groupe « Droit et science politique » enregistre, comme les années précédentes, les taux de qualification les plus faibles : 35 % pour les MCF et 1 seul dossier qualifié sur 6 pour les PR. Les taux les plus élevés sont observés pour les MCF en « Sciences de la terre » (84 %) puis en « Physique » et « Biologie et biochimie » (75 % chacun), et pour les PR, en « Mathématiques et informatique » et en « Mécanique, génies mécanique et informatique » (76 % chacun) (figure 3).

Par rapport à 2022, le nombre de qualifications aux fonctions de MCF augmente dans la moitié des groupes disciplinaires, notamment dans le groupe « Interdisciplinaire » et en « Sciences économiques et de gestion » (respectivement + 12 % et + 11 %). Il baisse principalement en « Pharmacie » et « Sciences de la terre » (respectivement - 22 % et - 13,5 %).

Pour la qualification aux fonctions de PR, les taux d'évolution par groupes disciplinaires sont à analyser avec précaution en raison des faibles effectifs dans les différentes disciplines. Néanmoins, la tendance est à la baisse dans la grande majorité des groupes.

③ Évolution des qualifications selon le groupe disciplinaire et le corps

	Maîtres de conférences					Professeurs des universités				
	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de qualification provisoire 2023 ⁽¹⁾	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de qualification provisoire 2023 ⁽¹⁾
	Provisoires 2023	Evolution 2022/2023	Provisoires 2023	Evolution 2022/2023		Provisoires 2023	Evolution 2022/2023	Provisoires 2023	Evolution 2022/2023	
Groupe 1 : Droit et science politique	672	- 4,5%	233	- 2,5%	34,7%	6	- 62,5%	1	NS	NS
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	594	+ 4,6%	332	+ 10,7%	55,9%	38	+ 5,6%	8	- 42,9%	21,1%
Groupe 3 : Langues et littératures	1 336	+ 5,1%	824	+ 2,2%	61,7%	29	- 31,0%	15	- 37,5%	51,7%
Groupe 4 : Sciences humaines	2 375	- 0,1%	1 502	- 0,1%	63,2%	78	- 25,0%	46	- 19,3%	59,0%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	1 136	+ 1,4%	799	+ 5,3%	70,3%	97	+ 38,6%	74	+ 34,5%	76,3%
Groupe 6 : Physique	438	- 5,4%	329	- 6,0%	75,1%	30	- 37,5%	21	- 34,4%	70,0%
Groupe 7 : Chimie	555	- 3,0%	369	+ 3,9%	66,5%	26	- 23,5%	15	- 11,8%	57,7%
Groupe 8 : Sciences de la terre	371	- 15,3%	313	- 13,5%	84,4%	19	- 17,4%	13	+ 0,0%	68,4%
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	1 186	- 10,4%	785	- 8,9%	66,2%	79	- 21,0%	60	- 23,1%	75,9%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	1 269	- 0,2%	948	+ 2,6%	74,7%	46	- 28,1%	24	- 35,1%	52,2%
Pharmacie	177	- 14,5%	118	- 21,9%	66,7%	3	NS	1	NS	NS
Groupe 12 : Interdisciplinaire	738	+ 7,3%	377	+ 11,9%	51,1%	30	+ 30,4%	12	NS	40,0%
Autres sections de santé	61	- 16,4%	29	+ 3,6%	47,5%	8	NS	4	NS	NS
Théologie	24	- 7,7%	13	- 7,1%	54,2%	-	NS	-	NS	NS
Ensemble	10 932	- 1,5%	6 971	- 0,3%	63,8%	489	- 16,0%	294	- 14,3%	60,1%

Source : MESR-DGRH A1-1, Galaxie ANTARES, novembre 2022 (résultats définitifs de la campagne 2022), juin 2023 (résultats provisoires de la campagne 2023).

(1) Note de lecture : en « Droit et science politique », parmi les candidatures aux fonctions de MCF, 34,7% ont été qualifiées.

La qualification des femmes

Au total, **3 228 qualifications aux fonctions de MCF, soit 46,3 % des qualifications, ont été délivrées à des femmes**. Cette part reste stable (46,1 % en 2022) et proche de la proportion de leurs candidatures (46,8 %). Toutefois, les parts des qualifications féminines sont variables selon les groupes disciplinaires. Ainsi, elles sont plus faibles en « Physique » et en « Mécanique, génies mécanique et informatique » (respectivement 23 % et 27 %), et plus élevées en « Langues et littératures » (69 %) et en « Pharmacie » (63 %). Ces proportions sont également proches de celles des dossiers féminins examinés dans ces disciplines (figure 4).

Au global, le taux de qualification aux fonctions de MCF des femmes et celui des hommes sont proches, avec cette année un taux légèrement plus élevé pour les hommes (64,3 % contre 63,1 %). Elles sont davantage qualifiées que les hommes principalement dans les disciplines relevant du « Droit et science politique », des « Sciences économiques et de gestion » et des « Langues et littératures ».

④ Qualification des femmes par corps et groupe disciplinaire

	Maîtres de conférences					Professeurs des universités				
	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de qualification des femmes (2)	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de qualification des femmes (2)
	Femmes	Part de dossiers féminins	Femmes	Part des qualifications féminines(1)		Femmes	Part de dossiers féminins	Femmes	Part des qualifications féminines(1)	
Groupe 1 : Droit et science politique	296	44,0%	114	48,9%	38,5%	2	33,3%	-	NS	NS
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	293	49,3%	175	52,7%	59,7%	12	31,6%	2	25,0%	16,7%
Groupe 3 : Langues et littératures	898	67,2%	568	68,9%	63,3%	16	55,2%	8	53,3%	50,0%
Groupe 4 : Sciences humaines	1 258	53,0%	821	54,7%	65,3%	33	42,3%	18	39,1%	54,5%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	344	30,3%	220	27,5%	64,0%	18	18,6%	13	17,6%	72,2%
Groupe 6 : Physique	105	24,0%	75	22,8%	71,4%	4	13,3%	2	9,5%	NS
Groupe 7 : Chimie	213	38,4%	136	36,9%	63,8%	13	50,0%	9	60,0%	69,2%
Groupe 8 : Sciences de la terre	138	37,2%	109	34,8%	79,0%	-	0,0%	-	0,0%	NS
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	321	27,1%	213	27,1%	66,4%	11	13,9%	9	15,0%	81,8%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	735	57,9%	533	56,2%	72,5%	18	39,1%	10	41,7%	55,6%
Pharmacie	109	61,6%	74	62,7%	67,9%	1	NS	1	NS	NS
Groupe 12 : Interdisciplinaire	367	49,7%	171	45,4%	46,6%	12	40,0%	4	33,3%	33,3%
Autres sections de santé	32	52,5%	15	51,7%	46,9%	2	25,0%	1	NS	NS
Théologie	6	25,0%	4	30,8%	66,7%	-	NS	-	NS	NS
Ensemble	5 115	46,8%	3 228	46,3%	63,1%	142	29,0%	77	26,2%	54,2%

Source : MESR-DGRH A1-1, ANTARES, données au 15/06/2023.

(1) Note de lecture : en « Droit et science politique », 48,9 % des qualifications aux fonctions de MCF ont été délivrées à des femmes.

(2) Note de lecture : en « Droit et science politique », parmi les candidatures féminines aux fonctions de MCF, 38,5 % ont été qualifiées.

En vert les situations « favorables » aux femmes : taux de qualification des femmes > taux de qualification des hommes.

En ce qui concerne la qualification aux fonctions de PR, 77 qualifications, soit seulement 26,2 % des qualifications, ont été délivrées à des femmes. Leur taux de qualification est de 54,2 % contre 62,5 % pour les hommes, soit un écart de 8 points. Cependant, les données sexuées par discipline pour ce corps sont peu significatives à cause des faibles effectifs dans les différentes disciplines.

Les publications du département DGRH A1-1 sont consultables sur le site internet du ministère sur la page « Bilans et statistiques » à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>